# Compte-Rendu de la première Assemblée Générale de l'association Couz'Toujours

Samedi 29 juillet 2017 aux Margots (43)

#### Présents: ✓ Gabrielle Emmanuel ✓ Perrine Chanta! ✓ Benoit ✓ Soizic ✓ Bruno Guy ✓ Domitille ✓ Lucie ✓ Davy ✓ Clotilde ✓ Mayeule ✓ Elisabeth ✓ Ferréol ✓ Guillaume (Fourrier) ✓ Juliette ✓ Vincent ✓ Stéphanie ✓ Virgile ✓ Camille Mineurs: ✓ Antoine (Chauvin) ✓ Saan ✓ Caroline (Chauvin) ✓ Nowé ✓ Magali ✓ Alexandre ✓ Sybille ✓ Mayeul ✓ Jean-Baptiste ✓ Clémence ✓ Anne

## ✓ Odile Pouvoirs:

✓ Olivier

✓ Eric

Marion

Les membres présents étaient porteurs d'un total de 12 pouvoirs, portant le nombre de voix (présents et représentés majeurs) à 43.

✓ Suzanne

Ocelot

Alexandre

Antoine (Poirot)

✓ Sonam

## Table des matières

✓	Introduction
1	Ordre du jour :
1	Point sur la situation des Margots
1	Présentation des résultats du sondage
✓	Proposition de cotisations
<b>√</b>	Statuts de l'association
/	Membres bienfaiteurs
<b>/</b>	Election du Conseil d'Administration
1	Vote du budget
<b>/</b>	Montant des cotisations 12
/	Règlement Intérieur
/	Commissions
/	Brainstorming pour le nom de l'association
/	Visa des membres du CA pour relecture et approbation
	17

## 16h20 : ouverture de la séance

Domitille est nommée secrétaire de séance.

## ✓ Introduction

Introduction de Perrine: Les Margots ont une mascotte, ce renard qui a fait peur à tant d'enfants. Il a été relooké pour paraître moins effrayant et plus sympa. Merci Mayeule! Il y a du changement aux Margots... et ce n'est pas fini!



# ✓ Ordre du jour :

- Point sur la situation des Margots
- Retour sur les résultats de l'enquête
- Statuts de l'association
- Election des membres du CA de l'association
- Vote du budget 2017/2018
- Montant des cotisations
- Éléments du règlement intérieur
- Création de commissions

# ✓ Point sur la situation des Margots

Nous avons de nouveaux propriétaires : Benoit & Chantal. En fait, de manière officielle (notaire), seule Chantal est propriétaires des Margots.

Introduction de Chantal: Nous avons signé l'acte de vente il y a deux jours, il n'y a donc plus d'indivision et je suis l'heureuse nouvelle propriétaire. Vous savez que nous avons Troubas pas loin, donc on ne peut pas dormir dans deux lits à la fois. Notre projet, c'est de louer cette maison à l'association de la famille. Pour que nous puissions continuer ce projet, ce projet humain. Mais ce qui est humain est aussi limité dans le temps: on va donc faire comme si c'était éternel, mais on sait bien que ça peut s'arrêter, pour un tas de raisons.

Benoit: dans les 3 ans qui ont suivi la succession, beaucoup d'idées ont émergé (surtout la dernière année), dont cette idée d'association. Donc on donne une continuité à cette idée pour disons 5 ans, le temps de construire ce projet, participatif ou non, et voir ce que ça donnera. Nous sommes un relais et sommes très ouverts à ce que de nouveaux propriétaires se proposent, seuls ou en collectif. Bien sûr, si l'association fonctionne, cela peut durer longtemps !

Chantal: J'invoque le St Esprit pour qu'il nous donne l'amour et la générosité afin que chacun trouve sa place. La sagesse aussi pour que lorsqu'il y aura des conflits, qu'on sache se disputer avec respect. Parce qu'il faut que notre affaire roule !

Camille: Amen!

Perrine: Nous habitons maintenant au 110, route des Margots (avec l'entrée en bas).

Eric: Mais si on fait venir par exemple un fournisseur, comment il va trouver avec le GPS?

Perrine: Il faudra lui préciser...

Chantal: Je suis propriétaire mais je n'ai pas beaucoup de temps à consacrer. Donc votre principal interlocuteur sera Benoit.

Benoit: Heu... je n'ai pas plein de temps non plus, mais j'ai une certaine expérience des maisons communes, notamment avec la Frasse.

# Présentation des résultats du sondage

Gabrielle : L'objectif de ce sondage était surtout de tester la viabilité de cette association.

Le sondage avait pour objectif d'évaluer les souhaits et les possibilités :

- de conserver la maison (lieu de rassemblement cousinesque)
- de gérer l'occupation des Margots à l'année
- de dégager les fonds nécessaires à la location

Perrine: L'association à d'autres objectifs non liés à la maison des Margots, car son objet est de promouvoir toute activité permettant le lien familial.

5000€ minimum sont nécessaires pour couvrir les frais de fonctionnement de la maison estimés sur base des dires des oncles et tantes.

Nous avons donc proposé plusieurs simulations pour atteindre cette somme.

Nous proposons une adhésion « P'tit Dub » pour les petits budgets ou ceux intéressés par l'association, mais pas par la possibilité de séjourner aux Margots, une adhésion « Gros Dub Solo » pour les célibataires, et un « Gros Dub Tribu » pour les familles. Comme ils participent davantage financièrement, les « Gros Dub » ne payent pas les nuitées. L'objectif est également de simplifier au maximum la gestion des Margots, pour l'association, comme pour ses occupants, et donc ne pas avoir à compter les nuitées est bien plus simple !

Avec plusieurs essais, on a lancé l'enquête avec des hypothèses à valider :

- P'tit Dub':
- cotisation de 30 à 50€ par an
- nuitée de 2 à 9 €
- 14 potentiels à 3 nuits en moyenne
- ✓ Gros Dub' Solo:
- cotisation de 170 à 204€ par an
- pas de frais de nuitée
- 1 WE potes gratuit (package)
- 3 potentiels
- ✓ Gros Dub' Tribu:

- cotisation de 240 à 300€ par an
- pas de frais de nuitée
- 1 WE potes gratuit (package)
- 13 potentiels
- ✓ Visiteurs :
- pas de cotisation
- nuitée de 5 à 17€
- 37 nuitées potentielles

Virgile : Que représentent ces 5000€ de charges ?

Perrine: On va détailler plus tard, mais on s'est basé sur ce chiffre qui nous a été transmis par Eric dès les débuts du projet association des Margots, qui représentait l'ensemble des charges des Margots et une provision pour travaux.

Emmanuel: Il y a un loyer compris dans ces charges?

Perrine: Oui, l'association sera locataire de la maison des Margots., elle payera donc ces 5000€ en loyer incluant les charges (eau, électricité, taxes...), y sont compris des provisions pour les travaux (comme la fosse septique par exemple) à hauteur de 2000€ par an. Ce seront Chantal & Benoît qui avanceront les coûts des travaux qui leur seront ainsi remboursés petit à petit par l'association chaque année. L'idée de ce système est de permettre de garder le prix de la maison à 150 000€ (prix d'achat par Chantal et Benoit) en cas de changement de main (exemple : travaux réalisés cette année pour 15000€ → la valeur des Margots passe à 165000€. Dans 1 an, la valeur des Margots sera de 163000€, 2 ans 161000€, etc.).

Gabrielle: 60 voix se sont exprimées à travers le sondage. Il y a 40 adresses mails qui représentent 65 descendants (et valeur ajoutée) soit 75% de la famille !

On a au moins deux répondants par famille (et 50% des majeurs). Personne n'est contre le projet, et une majorité trouve ca génial.

Lecture de quelques commentaires : « Cousins, chouette maison, faire la bringue, la famille, le plaisir de se retrouver, coté participatif, super que ça existe mais je ne souhaite pas y participer ... » (voir doc joint : retraitement des verbatims de l'enquête, page 2 : Pourquoi?)

#### ✓ Adhésions & prévisions

Gabrielle : D'après le sondage, nous aurions 30% de P'tit Dub, 17% Gros Dub Solo, 30% Gros Dub Tribu, 14% visiteurs et 9% qui ne savent pas encore.

Perrine: C'est intéressant qu'il y ait beaucoup de Gros Dub, il est moins rentable économiquement parlant pour l'adhérent mais il contribue beaucoup plus à la notion associative du projet, c'est-à-dire au financement des activités proposées par l'association (Camp Couz, fête familiale... etc.). Donc c'est bon signe qu'on en ait beaucoup!

Gabrielle: La majorité des Gros Dub Tribu se positionne autour de 240€, mais il y a aussi d'autres qui proposent 300€ et d'autres 180€... donc c'est assez diverse. En moyenne, on tombe à 241€50, 10 adhérents se sont positionnés sur le forfait Gros Dub' Tribu.

95,7% des répondants sont favorables au forfait extension étudiant

On prévoit 7 Gros Dub Solo, dont la moyenne de cotisation qui ressort s'élève à 162€50.

Et 11 P'tits Dub, dont la moyenne serait de 49.75€ cotisation et 6€55 la nuitée.

Perrine: Les résultats étaient assez intéressant car les prix étaient cohérents entre le prix qu'on estime payer pour sa catégorie et celle qu'on estime pour les autres catégories. C'est-à-dire que personne ne « compte » sur les autres catégories pour payer plus.

B (17)

Antoine : Est-ce qu'on peut changer de catégorie pendant l'année ?

Perrine: C'est compliqué et trop calculatoire (je suis Gros Dub' et je ne suis pas venu de l'année, je veux donc être P'tit Dub')... même si c'est vers le mieux, il vaut mieux rester sur une cotisation pour un an et changer éventuellement l'année suivante.

Chantal: On pourrait établir un système de travaux d'intérêts généraux? Par exemple payer un peu moins quand on balaie les crottes de souris, coupe les pivoines, taille les haies...

Perrine: il y aura une commission occupation des Margots, mais en effet on pourrait organiser des « chantiers » réalisés par l'association (ce qui permet de limiter les frais en fournissant la main d'œuvre), et donc ce qui diminuera les frais à rembourser à Chantal & Benoit via les loyers.

Gabrielle: Pour les visiteurs, le prix estimé revient en moyenne à 10€ la nuitée, avec un tarif étudiant estimé en moyenne à 6€, et 4€ pour les enfants. Pour la question de « à partir de quel âge un enfant paye ses nuitées », les résultats sont assez variables, mais la moyenne tombe à 7 ans.

Caroline: Les enfants occupent plus de place dans la maison, notamment les tout-petits qui ne font pas encore leurs nuits utilisent plus d'eau, etc. S'ils ne payent pas, ce n'est pas très juste.

Gabrielle: Bien sûr, si on a une approche économique, ce n'est pas rentable ou juste. Mais dans une approche de projet familial, cela peut s'entendre que le confort dépendra de qui sera présent dans la maison... Dans l'esprit des Grands-Parents, les Margots permettaient aux familles de se retrouver, à petit prix. C'est chouette de garder à plusieurs les petits, ça allège! On vous propose que les Margots gardent cet esprit.

Est-ce qu'il y a un tarif camping?

Emmanuel: Dehors, dedans, c'est pareil! Dans cette logique, on pourrait appliquer des prix différents pour les chambres, si on a un matelas par terre... etc. On prend aussi des douches et on utilise la cuisine comme ceux qui dorment dedans!

Antoine: On pourrait appliquer le tarif enfants ou étudiant aux campeurs?

Caroline : Ce système risque d'encourager à éviter de prendre les chambres dans la maison juste pour payer moins cher...

Sybille: Et puis dedans c'est un peu camping...

Perrine: On est dans une logique associative, contributive... ce serait dommage de chercher à diminuer ses coûts de cette manière.

Gabrielle: Les adhésions seront réajustées chaque année. On vote le montant des cotisations pour cette année et on verra comment ça se passe à la fin de cette première année. Le montant des loyers et des cotisations seront réévalués sur la base des propositions et remarques de la commission occupation des Margots,

Perrine: Dans le Codex Margotus, il est précisé que personne ne paye sa nuitée pour la fête familiale (mais il y a quand même une petite boîte pour les repas)

Éric: est-ce qu'on peut venir avec ses petits enfants?

Perrine: Quand on adhère au « Gros Dub Tribu », on adhère pour ses enfants mineurs et petits-enfants mineurs. Donc bien sûr, vous pouvez venir avec vos petits-enfants, même si leurs parents n'ont pas adhéré.

Les Gros Dub (Tribu & Solo) peuvent inviter des copains (deux nuits) soit un week-end une fois par an sans qu'ils aient à payer les nuitées.

On peut privatiser la maison, mais ça a un coût et des conditions qui sont les mêmes pour tous les adhérents

GA

Emmanuel: Quand on invite, on peut toujours proposer aux copains de faire un don à l'association et reverser ce bénef à l'asso.

Gabrielle: Sur la manière de payer, chacun choisira de payer par mois (virement) ou par an. Vous avez été la majorité à assurer que vous adhérerez « autant que dure l'association ».

## ✓ Séjours Package:

Gabrielle: C'est lorsque je veux invîter des gens sur plusieurs jours sans privatiser sans avoir à payer par nuitée (c'est donc un forfait) et sans fermer les Margots à d'autres adhérents.

Vous êtes 27% à dire que vous êtes d'accord que l'on peut faire ça n'importe quand, 30% n'importe quand sauf entre le 15 juillet et le 15 aout, et 18% n'importe quand sauf entre le 15 juillet et le 15 août et les vacances de Noël.

Combien de personnes maximum peuvent être accueillies ici?

Perrine: Ça dépend de la capacité des Margots à accueillir, qui est liée au niveau d'assurance. L'assurance sera faite pour 15 à 20 personnes, qui est le nombre de lits disponibles dans la maison. Après on peut ajouter le camping, où il n'y a pas vraiment de limitations. Bien sûr, il y aura les règles de respect etc.

Soizic: S'il y a des cousins inscrits sur le planning et que je veux venir avec des copains, comment je fais?

Gabrielle : C'est à toi de leur demander si ça ne les dérange pas. La priorité revient aux premiers inscrits.

Antoine: Pour les longs week-ends, est-ce qu'on garde le tarif week-end? Ou on passe à un prix à la nuitée ou à la semaine?

Perrine: C'est un point sur lequel a commission occupation de Margots devra réfléchir.

Gabrielle: Le prix estimé pour un week-end package est en moyenne autour de 120 et 150€. La semaine serait autour de 350€. Les Gros Dub' ont un WE package gratuit par an (dit WE copains).

#### ✓ Séjours Privatisés :

Gabrielle: 75% des répondants sont d'accord pour qu'il y ait possibilité de privatiser les Margots, ce qui veut dire que les autres cousins ne peuvent pas venir. Cependant, il faut forcément qu'un adhérent soit présent. Il est possible de mettre en place des « week-ends interdits de privatiser ».

Cependant, si personne ne s'est inscrit 15 jours avant, il est possible de demander à la commission occupation des Margots de privatiser sur une période « interdite ». Il faut alors envoyer un mail à tous pour informer tout le monde, et s'il n'y a pas de contradiction dans les 2 jours qui suivent, c'est d'accord. L'objectif, c'est de remplir les Margots...

(voir 'retraitement des verbatims de l'enquête page 4 : avis sur les périodes de privatisation et de package possibles).

## ✓ Pour toute réservation :

- 1. Je m'inscris sur le planning en ligne
- 2. J'envoie un message à tout le monde grâce à l'adresse cousinsdubus@vahoogroupes.fr où je précise l'objet de ma réservation (inscription normale, séjour package, privatisation) et l'activité principale (repos, fête, etc...). Cela permet, pour les séjours non privatisés, de ne pas faire de conflits d'usages : le premier à s'inscrire sur le planning définit le thème du séjour.



Toute inscription est définitive!

Les prix estimés pour un week-end privatisé tournent autour de 200€, et entre 350 et 500€ pour la semaine privatisée.

Camille : Est-ce que le Jaurinus n'est pas une entité indépendante qui pourrait être loué à un prix différentiel ?

Chantal: On peut mais il n'est pas viable pour le moment, il faudrait faire quelques travaux...

#### ✓ Les bienfaiteurs

Gabrielle: D'après le sondage, plusieurs membres de la famille seraient prêts à donner en plus, ou juste à faire des dons sans adhérer. Nous avons identifié 18 donateurs ponctuels pour le lancement de l'association et 22 bienfaiteurs récurrents prêts à donner tous les ans plus que leur cotisation.

Est-ce que cela donne un statut particulier?

Perrine: Dans les statuts, nous proposons le statut de 'membre bienfaiteur'. Il faut en faire la demande à l'AG, ce qui lui permet de participer aux AG en tant que membre bienfaiteur. Si le membre bienfaiteur n'est pas adhérent, il ne peut pas voter mais à une voix consultative pendant l'AG (il peut exprimer son avis).

Il est possible de faire des dons en nature (un lit Ikéa par exemple) mais il faut que le CA ou la commission occupation des Margots ait validé le don, car on ne peut pas faire des Margots un vide-grenier familial!

# ✓ Proposition de cotisations

Gabrielle: A partir de ce sondage, voici ce que nous proposons pour cette année.

#### ✓ Adhérents:

P'tit Dub: 50€/an (4,25€ par mois) et nuitée à 6€

Gros Dub solo : 160€/an (13,3€ par mois) Gros Dub Tribu : 240€/an (20€ par mois)

Extension étudiant à charge pour les Gros Dub Tribu : 20€ par étudiant et par an

## ✓ Visiteurs :

Plein tarif : 10€ Réduit : 7€

A partir de 7 ans : 5€

## ✓ Séjours :

#### Package:

- un weekend : 140€ - une semaine : 330€

## Privatisation:

- un weekend : 200€ - une semaine : 450€

Nous avons pensé à limiter à 60 nuitées/an par personne. Si on souhaite plus, il faut une autorisation spéciale du CA et/ou de la commission occupation des Margots.

Pour être adhérent, il faut un minimum de lien avec la famille (Valeurs Ajoutées comprises)

Page 7 / 17

Perrine: En fait, la maison n'est pas dans les normes pour accueillir, il faut la connaître pour la faire tourner et elle est louée au départ non meublée. Or, il y a les meubles qui appartiennent aux descendants, donc pour ça, on se doit qu'il y ait toujours un lien avec la famille.

Magali: Est-ce que mon assurance civile fonctionne en cas de casse pendant mon séjour?

Perrine: L'association a sa propre assurance civile. Donc si tu adhères, c'est bon. Mais selon les cas, l'association pourra se retourner vers l'occupant et demander à ce qu'il rembourse les frais qu'il a occasionnés. Dans ce cas, c'est bien ta RC qui joue.

Emmanuel: La maison est un peu technique, il faut savoir appliquer la procédure pour ouvrir et fermer la maison!

Gabrielle: D'après nos estimations, on revient à un total de cotisation de 4308€, auquel s'ajoute toutes les choses sur lesquelles on ne sait pas vraiment sur quel nombre compter (visiteurs, package... etc.). Donc en faisant à la louche, on arrive à 8596€.

Perrine: Le prix de la location est révisé chaque année car c'est un bail meublé. Le montant des loyers a été fixé au plus juste, il n'y a pas de rémunération des propriétaires qui avancent les charges telles que l'eau et l'électricité. On révisera donc en fonction des dépenses réellement constatées.

Perrine: On a proposé un tarif réduit pour les étudiants, mais il a été demandé d'élargir l'accès à ce tarif réduit: chômeurs? Mère au foyer?

Lucie et Olivier : On peut faire du cas par cas par le CA la première année, et on verra quelles sont les situations les plus récurrentes ensuite.

Perrine : il faut quand même en statuer quelques-uns pour simplifier la gestion : étudiants sans revenus. RSA...?

N'oublions pas qu'il y a un objectif de famille mais veut aussi de pousser vers l'adhésion pour que le projet marche.

L'assemblée décide d'appliquer le tarif réduit aux étudiants sans revenus et titulaires RSA. Les cas de chômeurs à très faibles revenus, père ou mère au foyer avec peu de revenus etc., seront étudiés sur demande, au cas par cas.

## ✓ Statuts de l'association.

Voir pièce jointe : Statuts de l'asso Couz' Toujours

Perrine: C'est difficile à faire évoluer les statuts, mais c'est possible de le faire quand même! On a donc essayé de faire des statuts assez larges pour avoir de la marge d'interprétation avant de devoir convoquer une Assemblée Générale pour les modifier. Beaucoup de choses seront donc précisées dans le règlement intérieur, dont on présentera des pistes après. Le Codex Margoticus pourra être une base à ce règlement.

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination (voir 'retraitement des verbatims de l'enquête, page 1 : les noms)

Le nom de l'association a été choisi par vote suite au repas, à partir des propositions faites lors du sondage et de l'AG. Le nom retenu est Couz' Toujours.

Ce nom sera déposé, après vérification qu'il n'est pas déjà pris, notamment par une entreprise Note post AG: vérification internet de Perrine: aucun résultat!! On est les premiers!

#### ARTICLE 2 : Objet

L'association n'est pas que liée uniquement à la location de la maison. Ça fait partie de son objet, mais elle peut faire d'autres choses.

612

Objet : organiser et promouvoir tout événement ou activité permettant le maintien et le renforcement des liens familiaux des descendants de José et Gabrielle DUBUS

Lucie : quel est l'intérêt que l'asso organise les Camp Couz' ?

Perrine: Cela permet qu'il y ait une organisation officielle, ne reposant pas que sur une personne, et qu'elle n'ait pas à avancer les frais.

Note post AG: L'association n'a pas pour but unique de louer les Margots; elle est là aussi pour pérenniser le lien familial, et les camps cousins en sont le premier exemple. (Gabrielle)

Vote de l'ARTICLE 2 : Camille s'abstient (par principe pour éviter l'unanimité)

## ARTICLE 3 : Siège social

Il est proposé que le siège soit aux Margots.

Bruno est contre. Propose de mettre le siège social à celle du président (plus pratique pour les courriers).

Perrine : Il faudrait alors avertir la préfecture à chaque fois et changer les statuts. C'est lourd ! On peut par contre avoir une adresse différente du siège social pour le courrier.

Nouveau vote. Unanimité.

## ARTICLE 4 : Durée de l'association → Illimité

Vote : unanimité

## ARTICLE 5: Composition de l'association

Qui a droit de vote ? Un par adhésion ou par majeur ? Exemple : 1 Gros Dub Tribu à 2 adhérents (+ 1 étudiant éventuellement s'il est majeur)

Décision de l'AG → tous les majeurs compris dans le forfait ont une voix

Lucie : est-ce qu'un adhérent mineur (Tribu) peut-il avoir un vote consultatif ?

Vote: oui

→ Cela sera reporté dans les articles correspondants : articles 5 et 10.

Vote avec article modifié (1 voix par majeur, consultative pour les mineurs) : unanimité

## ARTICLE 6 : Admission et adhésion

L'AG statue sur la durée de l'acquisition du statut de membre bienfaiteur : elle sera décidée en AG au cas par cas. Vote : une abstention

Vote: deux contre (Daivy: souhaite pouvoir étendre la qualité de membre à des non descendants Dubus – voir discussion lors de la restitution du sondage). Article validé

#### ARTICLE 7 : Perte de la qualité de membre

Proposition ajout : la qualité de membre ne se perd pas en cas de décès du conjoint descendant Dubus.

Ajout par conséquent dans l'article 6 de 'veuf/veuve'

Vote: unanimité

## ARTICLE 8 : Ressources de l'association

Vote : unanimité

#### **ARTICLE 9:** Cotisations

Paiement des cotis au 29 juillet ? En janvier ? En septembre ?

Il est décidé que les adhésions seront valables du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août sauf l'année 1 où un mois (août) sera cadeau.

Vote: une abstention

## ARTICLE 10 : Assemblée Générale Ordinaire

« ... sont convoqués par tous moyens. »

(In

## Compte-rendu AG constitutive de l'association COUZ'TOUJOURS

- « Présence du tiers des membres.... Dans un délai d'une heure.... Devra recueillir à la majorité des deux-tiers... »
- « La procuration doit être faite par écrit à celui qui la reçoit »
- « La présence peut être physique ou à distance »
- « élit les représentants au CA et Bureau »
- « ... décision prises à mains levées. »

#### Unanimité

## ARTICLE 11 : Assemblée Générale Extraordinaire

- « la moitié demandent une AG Extraordinaire »
- « ... possibilité de dissoudre CA/Bureau »

#### Unanimité

## ARTICLE 12: Le Conseil d'Administration

- « Chaque année, l'AG élit parmi... »
- « ... un ou plusieurs de ses pouvoirs »
- « ... trois membres du CA est requise pour valider les décisions »
- « Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion est convoquée en respectant un délai de quinze jours. »
- « ... en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.»

#### Unanimité

#### ARTICLE 13 : Président de l'association

« Le président de l'association exécute les décisions du CA »

#### Unanimité

#### ARTICLE 14 : Rémunération des mandats

Unanimité

**ARTICLE 15: Commissions** 

Unanimité

ARTICLE 16 : Règlement intérieur

Unanimité

ARTICLE 17 : Dissolution de l'association

Unanimité

## ✓ Membres bienfaiteurs

# Benoit & Chantal obtiennent le statut de membres bienfaiteurs de manière illimitée à vote unanime ©

- ✓ Election du Conseil d'Administration
- ✓ Liste du CA:
- Daivy
- Antoine
- Ferréol
- Emmanuel
- Domitille

De (N

## Compte-rendu AG constitutive de l'association COUZ'TOUJOURS

- Magali
- Anne
- Bruno
- Gabrielle
- Odile
- Perrine
- Marion
- ✓ Un vote contre (Lucie : trop de Chauvin).

## Par principe de consensus, on propose une nouvelle liste (durée du mandat tiré au sort) :

- Anne 1 an
- Bruno I an
- Perrine I an
- Marion I an
- Daivy 2 ans
- Antoine 2 ans
- Domitille 2 ans
- Gabrielle 2 ans
- Ferréol 3 ans
- Emmanuel 3 ans
- Odile 3 ans
- Guillaume (Fourrier) 3 ans
- ✓ Voté à l'unanimité

## ✓ Président :

- Gabrielle
- Emmanuel (vice-président)
- ✓ Trésorier :
- Perrine
- Antoine (vice-trésorier)
- ✓ Secrétaire :
- Domitille
- Daivy (vice-secrétaire)

# √ Vote du budget

	Produits		Charges
4308	Cotisations et nuitées adhérents	5110	Loyer
970	Dons	80	Gaz
150	Nuitées visiteurs	100	Ménage
162	Séjours	300	Imprévus
5590		5590	

Produits potentiels : 3230€ => Nuitées visiteurs 1300€

PB PB

=> Séjours privatisés et package : 1930€

#### Constitution d'un fond de trésorerie :

=> Promesses de don de démarrage de l'asso : 1200€

## Le loyer de 5110€ comprend charges et loyer :

1/CHARGES : 2200€
- Electricité : 500€
- Eau : 100€
- Bois : 100€

Débroussaillage : 350€
Ramonage : 120€

- Assurance locataire et propriétaire : 380€

- Taxe d'habitation : 650€

2/LOYER: 2910€

- Provision travaux : 2160€ - Taxe foncière : 750€

Le loyer est révisable chaque année en fonction des dépenses réellement engagées et des capacités de financement de l'association.

Les propriétaires avancent les frais liés aux travaux (fuite toiture Jourinus, fosse septique, poêle cuisine...).

Le budget présenté est accepté à l'unanimité.

## ✓ Montant des cotisations

- ✓ Rappel par Perrine (cf ppt)
- Petit Dub': cotisation pour 1 personne majeure à petit budget souhaitant participer à l'association. Paye une cotisation et un tarif à la nuitée (1 nuitée offerte pour l'AG). Les personnes qu'il invite payent le tarif visiteur. 50€ adhésion et 6€/nuitée.
- Gros Dub' individuel : cotisation pour 1 personne majeure. Paye une cotisation plus importante, mais pas de tarif/nuit. Il peut inviter 1\*/an des amis sur 2 nuitées sans avoir à les faire payer. 160€ adhésion.
- Gros Dub' familiale: cotisation pour une famille (parents + enfants ou petits-enfants mineurs). Paye une cotisation plus importante, mais pas de tarif/nuit. Il peut inviter 1\*/an des amis sur 2 nuitées sans avoir à les faire payer. 240€ adhésion + étudiant à charge: 20€.

## Tarifs visiteurs

- majeur plein tarif : 10€/nuit

- majeur tarif réduit (chômeur, étudiant, mère au foyer) : 7€/nuit

- enfant de 7 à 18 ans : 5€/nuit

Package : inviter ses amis aux Margots sans compter les nuitées ni le nombre de visiteurs (pas de privatisation)

- Week-end (2 nuits): 140€

PB (M

## Compte-rendu AG constitutive de l'association COUZ'TOUJOURS

- Semaine (7 nuits): 330€

Période: hors 15 juillet à 15 août

Privatisation des Margots : réservation des Margots ne permettant plus l'accès à d'autres cousins, sans compter les nuitées ni le nombre de visiteurs

- Week-end (2 nuits) : 200€

- Semaine (7 nuits) : 500€

Période : hors vacances scolaires - notamment 15 juillet à 15 août.

Si à j-15 pas d'occupation annoncée des Margots, possibilité de privatiser ou de faire un package à tout moment de l'année

Perrine: Le tarif réduit concerne bénéficiaires du RSA, étudiant sans revenu. Les autres cas seront étudiés au cas par cas.

Pour les packages, il n'y a pas de plafonnement en nombre de personnes mais il faut rester raisonnable, en dehors du 15 juillet - 15 août.

Pour la privatisation, on propose de mettre à 500€ la semaine, hors vacances scolaires et 15 juillet - 15 août.

- ✓ Le montant des cotisations est accepté et voté à l'unanimité.
- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Eléments de règlement intérieur de l'association

## Conditions d'occupation des Margots

- Un adhérent doit systématiquement être présent lors de chaque occupation des Margots.
- Modalités d'inscriptions : inscription sur le calendrier des Margots et mail aux cousins pour informer de sa présence/inviter d'autres à se joindre.
- Le calendrier de l'association est ouvert exclusivement aux adhérents
- Occupation des Margots : ouverture est de principe à tous, sauf en cas de privatisation
- La venue se fait sous condition de réservation et prévenir les cousins.
- Sur le calendrier, préciser la raison de l'occupation. Le premier inscrit donne le thème du séjour (calme, festif, etc.). Une fois qu'il y a un inscrit, il n'est plus possible de faire un package ou une privatisation, sauf accord des adhérents déjà inscrits.
- On ne peut pas réserver trop de dates à la suite, la commission Occupation aura un droit de regard
- Une réservation faite est définitive
- 60 nuitées par personne/an maxi, au-delà : demande et accord nécessaire du CA ou de la commission occupation/logement.
- Limitation à 3 semaines d'occupation consécutives. Au-delà de 3 semaines, il faut faire la demande à la commission Occupation des Margots.
- Respecter les dates où les package et privatisation ne sont pas possibles. Cependant, si à j-15 pas d'occupation annoncée des Margots, possibilité de privatiser ou de faire un package à tout moment de l'année sur validation de la commission Occupation et après avoir fait un mail demeuré sans contre-ordre pendant 2 jours aux cousins



- Possibilité d'organiser des « stages » sous réserve d'acceptation du CA/commission Occupation.
- Tenir le carnet de liaison (en ligne et sur papier).
- Préciser lors du départ de la maison : le niveau les bouteilles de gaz, les ampoules grillées non remplacées... etc.
- Les Margots doivent être laissés propres, les occupants pourront faire eux-mêmes le ménage ou faire appel à leurs frais à une femme de ménage. En cas de ménage jugé insuffisant, l'association fera appel à une femme de ménage qui sera facturée à l'occupant ayant laissé les locaux insuffisamment propres.
- Préciser une procédure pour savoir ce qu'il faut faire en arrivant et en partant (type Codex Margotus). En cas de litige, les photos peuvent faire foi.

## Questions en suspens:

- tarif campeur?
- les gros Dub ont le droit à un WE avec 2 nuitées gratuites pour leurs amis. Est-ce que ça peut être 2 nuits non consécutives ?
- comment s'applique le tarif package sur les grands week-ends ? Définir des tarifs sur les WE de 3 jours ?
- versement d'arrhes pour les privatisations ?
- fonctionnement indépendant du Jourinus ?
  - ✓ Il est possible de rajouter des règles et des commissions ce soir, demain, ou dans les prochains mois.

 $\dot{E}ric$ : C'est important que tout le monde y mette du sien : changement d'ampoule, de bouteille de gaz ... On est dans un système de responsabilisation de chacun, chacun y met du sien pour éviter des tensions.

Perrine: On est typiquement dans le règlement intérieur.

Éric: C'est plus un principe général.

Chantal: Mais lorsque l'on est là sur un temps court, c'est dommage d'avoir trop de tâches ménagères à faire.

Éric: Si on ne peut pas le faire, c'est important de prévenir pour les suivants.

Daivy: On peut faire des fiches de suivis dans la maison?

✓ 21h: Les pizzas sont prêtes, il est l'heure de l'apéro, la séance est levée.

SW

# ✓ Commissions

✓ Commission Occupation/Logement
Camille
Ferréol
Bruno
Caroline (Chauvin)
✓ Commission Adhésions/Recrutement/Annuaire
Ferréol
Bruno
✓ Commission Maintenance/Travaux – Travaux d'Intérêt Familial (TIF)
Ferréol
Daivy
Antoine
Guy
Magali
Vincent
Nicolas
Marion
Emmanuel
✓ Commission Camp Cousins
Daivy
Olivier
Domitille
Vincent
Guillaume
✓ Commission Animation/Stage/Intendance/Logistique/Organisation AG
Mayeule
Domitille
Elisabeth
Marion
Sybille
✓ Commission Potager/Biodynamie
Mayeule
Anne
Sybille
Antoine
Camille
Jean-Baptiste
Magali
Vincent
✓ Commission Site Internet
Mayeule
Olivier
Sybille

PB Gn

# ✓ Brainstorming pour le nom de l'association

- ✓ Premier tour : les noms qui ont eu moins de 10 voix
- Marre & Go pas retenu
- Les Margus pas retenu
- Les Margogo Dancers pas retenu
- Cousins-Cousines pas retenu
- DUBUS DUBUS pas retenu
- DUUUB pas retenu
- Cousins Dubus pas retenu
- Dubus'Home pas retenu
- Margots For Ever pas retenu
- Association de la Maisonnée Dubus pas retenu
- Les Margotons-Dubus pas retenu
- Marre-Go Home pas retenu
- La Raie Dubus pas retenu
- Les Margouyins pas retenu
- Association des Margots pas retenu
- Gaby & Margotte pas retenu
- Dubus Land pas retenu
- Gab & José pas retenu
- Dub & Family pas retenu
- L'Asso Dub's pas retenu
- La Maison Bleue pas retenu
- Les Bons Margots pas retenu
- Dubus & Cie pas retenu
- Asso des Margots pas retenu
- « Les Margots c'est beau la vie pour les Gros Dub & les P'tits! » → Slogan
- Les Margots pas retenu
- Les Cousus pas retenu

## ✓ Deuxième tour : vote (3 voix par personne présente)

- Marre ? Go ! 0 voix
- Margotons 0 voix
- Sous la Lauze 0 voix
- République Libre des Margots (RLM) 1 voix
- Les Airelles 1 voix
- Dub & Co 2 voix
- Ceinture & Savate 2 voix
- Margodillot 2 voix
- Le Renard 3 voix
- Tous dans l'bus 4 voix
- La Margot Dub Fondation 5 voix
- AMaCoDu (Association Margotine des Cousins Dubus) 6 voix
- L'Arène Margot 8 voix
- D.U.B.U.S. (Descendants Unis Bienveillants Utopistes et Souriants) 10 voix
- Les Margotins 14 voix
- Margonautes 19 voix
- Couz'Toujours 25 voix

# → Le nom retenu : Couz'Toujours!

RB Col

√ Visa des membres du CA pour relecture et approbation

NOM Prénom	Date	Initiales pour visa
✓ CHAUVIN Domitilie (créateur du document)	√ 02/08/2018	✓ DC
✓ des ROBERT Bruno	✓ 03/08/2017	✓ BR
✓ des ROBERT Gabrielle	✓ 06/08/2017	✓ GR
✓ Perrine BROUST	✓ 08/08/2017	✓ PB
✓ Daivy ROUSSEAU	✓ 08/08/2017	✓ DR
✓ Anne DUBUS	✓ 08/08/2017	✓ AD
✓ des ROBERT Gabrielle	✓ 09/08/2017	✓ GR
<b>✓</b>	✓	1
✓	✓	1
✓	<b>✓</b>	1
✓	✓	1
✓	V	/
✓	1	1

Le 09/08/2017 à 00:42 : 6 membres ont relu et validé → Le compte-rendu est approuvé et sera signé et déposé avec les statuts

Bon par dépôt en Préfecture avec les statits de l'Association

A Paris, le 20 août 2017

Poulme Browsi Trésorière

Gebrielle des Robert,

Page 17 / 17